

CONDITIONS FINANCIERES ET REGLEMENTS

CONDITIONS FINANCIERES

L'Etat, en principe, devrait pourvoir aux dépenses de fonctionnement de l'établissement selon les clauses du contrat d'association. Néanmoins, il ne couvre pas toutes les charges et nous devons demander aux familles une participation financière dite **contribution familiale** (pour couvrir les charges d'entretien des bâtiments et de mise en sécurité et ceux afférents à l'enseignement religieux et à l'exercice du culte). S'y ajoutent éventuellement, les frais de pension ou demi-pension.

L'Institut, soucieux d'être ouvert à toutes les familles qui le souhaitent, établit une péréquation familiale uniquement (1) sur la contribution familiale en fonction du nombre d'enfants et des ressources. Lorsque les familles en situation financière difficile souhaitent faire une demande de réduction, celle-ci est accueillie avec bienveillance et étudiée par les Chefs d'établissement. La demande est à faire auprès de Mme LECLUZE (Service comptabilité).

(1) Sauf en B.T.S et en Bac Pro Métiers de la Sécurité, une grille de péréquation (sur la contribution familiale) prend en compte les ressources des familles et les charges pesant sur celles qui mettent plusieurs enfants dans l'enseignement catholique.

Nous remercions ceux qui peuvent verser une participation volontaire dans un esprit de solidarité.

Les tarifs (contribution familiale, hébergement, restauration, cotisation sportive UGSEL obligatoire) sont établis pour l'année scolaire et sont appelés en septembre.

Des appels financiers peuvent avoir lieu en cours d'année pour :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • les échanges et les sorties pédagogiques • les activités culturelles et artistiques • la licence sportive ASIA individuelle facultative | <ul style="list-style-type: none"> • les œuvres intégrales étudiées (par ex. en français) • le manuel et le fichier de catéchèse |
|---|--|

Informations complémentaires :

- **Restauration : les absences pour stages, examens et journées pédagogiques sont prises en compte dans le tarif annuel et ne peuvent donner lieu à réduction**
- Changement de régime : cf. document « nouvelle tarification »
- Notre système informatique permet aux familles qui le souhaitent, un étalement mensuel des règlements par prélèvement automatique (**service gratuit**)
- Le retour du dossier « formulaires » pour le 16 Août est une des conditions pour ne pas avoir d'office l'application de la part de péréquation la moins favorable.
- Les règlements se font :
 - par chèque bancaire ou postal à l'ordre de "INSTITUT SAINT-LO"
 - par espèces exclusivement à la Comptabilité de l'INSTITUT
 - par prélèvement (se reporter au dossier « formulaires »).
- La facture sera disponible au téléchargement (format pdf) sur le site « Ecole directe » à partir du 1^{er} octobre. Si vous souhaitez une version papier de celle-ci merci de contacter le service comptabilité.

GRILLE TARIFAIRE DE REFERENCE 2024/2025 (montant indiqué multiplié par 10) CONTRIBUTION FAMILIALE

Classe de votre enfant		Maternelle	Primaire	Collège		L.G.T. 2 ^{nde} /1 ^{ère} Terminale	3 ^e Prépa Métiers	L.P.					S.T.S
				6 ^e /5 ^e	4 ^e /3 ^e			Bac prof MRC 2 ^{nde} /1 ^{ère} /Term	Bac prof Métiers de la Sécurité				
									2 ^{nde}	1 ^{ère}	Term Police Gendarmerie	Term Sapeur- Pompier	
Contribution familiale	Base pour calcul	29,90 €	29,90 €	60,30 €	73,70 €	73,70 €	55,60 €	55,60 €	55,60 €	55,60 €	55,60 €	55,60 €	89 €
	Maxi (selon péréquat ^e)	37,90 €	37,90 €	68,30 €	81,70 €	81,70 €	63,60 €	63,60 €					
Coût spécificité formation									31,20 €	46,50 €		133,70 €	

Pour le calcul de la péréquation appeler le service comptabilité ou consulter notre site internet

**GRILLE TARIFAIRE DE REFERENCE 2024/2025 (montant indiqué multiplié par 10)
RESTAURATION**

Classe de votre enfant	RESTAURATION de ½ pension : 4 repas Lundi, mardi, jeudi, vendredi		RESTAURATION de pension 9 repas Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi		RESTAURATION de pension 7 repas Lundi, mardi, jeudi, vendredi		Date <u>prévisionnelle</u> de départ en fin d'année (après les cours) (1)
	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	
Maternelle	25,90	35,10					jeudi 3 juillet 2025
Primaire	41,50	39,30					jeudi 3 juillet 2025
6 ^{ème}	46,90	43,33	82,80	95,60	64,50	74,40	mardi 24 juin 2025
5 ^{ème}	46,60	42,90	82,30	94,90	63,90	73,80	mardi 24 juin 2025
4 ^{ème}	46,60	42,90	82,30	94,90	63,90	73,80	mardi 24 juin 2025
3 ^{ème}	46,20	42,60	81,10	93,60	63,40	73,10	mardi 24 juin 2025
2 ^{nde} LG	44,00	40,60	77,90	89,90	60,70	70,10	mercredi 11 juin 2025
1 ^{ère} LGT	43,30	39,90	77,00	88,90	59,90	69,10	vendredi 6 juin 2025
Term LGT	43,30	39,90	76,70	88,50	59,60	68,70	vendredi 6 juin 2025
3 ^{ème} Prépa Métiers	42,20	38,90	73,80	85,20	57,80	66,70	mardi 24 juin 2025
2 ^{nde} Pro MS	37,10	34,20	65,70	75,80	50,90	58,70	mercredi 11 juin 2025
2 ^{nde} Pro MRC	35,70	32,90	63,40	73,10	49,40	57,00	mercredi 11 juin 2025
1 ^{ère} Pro MS	31,60	29,20	56,70	65,40	44,20	51,00	vendredi 6 juin 2025
1 ^{ère} Pro MRC	32,70	30,20	58,70	67,70	45,30	52,30	vendredi 6 juin 2025
Term Pro MS Pompier	32,00	29,50	57,00	65,70	44,20	51,00	vendredi 16 mai 2025 retour du 23 au 27 juin 2025 (2)
Term Pro MS Police Gendarme	32,00	29,50	57,00	65,70	44,20	51,00	vendredi 16 mai 2025 retour du 23 au 27 juin 2025 (2)
Term Pro MRC	32,40	29,80	57,60	66,40	44,80	51,60	vendredi 16 mai 2025 retour du 23 au 27 juin 2025 (2)

(*) les tarifs de restauration sont déterminés en fonction d'une date théorique de départ en fin d'année. Si toutefois celle-ci devait être avancée un avoir, sur part variable, vous sera établi, si elle devait être repoussée une facture complémentaire sur part variable vous sera transmise.

(2) pour la période du 19 mai au 20 juin 2025, si votre enfant, faute de stage, doit revenir à l'Institut, une facturation supplémentaire sera établie

Ticket repas externe à l'unité : **MAXI 2 repas par semaine sauf BTS** :

Ecole : Maternelle : 5,20 €
Primaire : 6,35 €

Collège, LGT, LP : 7,50 €

BTS : tarif Crous
(2023/2024 : 3,30 €)

**GRILLE TARIFAIRE 2024/2025 (montant indiqué multiplié par 10)
HEBERGEMENT**

Classe de votre enfant	Collège		L.G.T. 2 ^{nde} /1 ^{ère} Terminale	L.P.		S.T.S
	6 ^è /5 ^è	4 ^è /3 ^è		3 ^è Prépa Métiers	Bac prof	
HEBERGEMENT Pension (lundi au vendredi)	175,80 €	175,80 €	175,80 €	175,80 €	175,80 €	175,80 €

**GRILLE TARIFAIRE 2024/2025 (montant indiqué multiplié par 10)
ETUDES / GARDERIE**

Classe de votre enfant	Garderie Maternelle	CP	Etudes Primaire CE1 à CM2	Etudes Collège		Etudes L.G.T. 2 ^{nde} /1 ^{ère} Terminale	Etudes L.P.	
				6 ^è /5 ^è	4 ^è /3 ^è		3 ^è Prépa Métiers	Bac prof
Etudes / Garderie	Gratuite	15,85 €	21,85 €	15,85 €	15,85 €	15,85 €	15,85 €	15,85 €